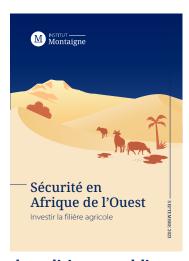


RAPPORT - Septembre 2023

Sécurité en Afrique de l'Ouest

Investir la filière agricole



Dans le contexte de renouvellement de l'approche française envers le continent africain, ainsi qu'en raison d'une dégradation sécuritaire continue au Sahel et dans le nord des pays du Golfe de Guinée, l'Institut Montaigne a fait le choix de travailler sur des axes

de politiques publiques en faveur de l'Afrique de l'Ouest afin de participer à une réflexion sécuritaire renouvelée, s'appuyant sur une compréhension fine des racines du jihadisme et des solutions socio-économiques à y apporter.

La mise en lumière des facteurs politiques, économiques et sociaux susceptibles d'expliquer l'enracinement des groupes jihadistes dans les populations ouest-africaines a été le point de départ de notre analyse. Les dynamiques actuelles de violence naissent d'un sentiment d'injustice et de frustrations de populations isolées et marginalisées politiquement et économiquement, au

sein de pays certes pauvres mais non dépourvus de potentiel et de croissance économique.

Cette croissance masque toutefois des disparités, au sein même de ces pays et plus généralement entre les pays du Sahel et les pays côtiers. Pour l'heure, elle parvient difficilement à atteindre les zones rurales, à favoriser un système de redistribution socialement stabilisateur et équitable, et à amorcer un véritable développement économique endogène. Le discours jihadiste prospère sur ces disparités entre les villes et les campagnes, soutenant une stratégie militaire calquée sur ce clivage. Preuve en est, les éleveurs transhumants de la région et les populations rurales qui peinent à vivre de l'agriculture vivrière sont des cibles privilégiées du recrutement des groupes jihadistes.

Ces difficultés sont actuellement aggravées par le contexte inflationniste né de la période Covid et de la guerre en Ukraine, deux chocs exogènes ayant un impact significatif sur les économies fragiles d'Afrique de l'Ouest et en particulier la ressource alimentaire.

Cette marginalisation des populations a fait l'objet d'une étude précise, combinant recherche



bibliographique, auditions de chercheurs, d'institutionnels et d'entrepreneurs français, européens ou ouest-africains (plus de 80) afin d'établir un diagnostic des facteurs structurels du recrutement jihadiste et des difficultés de développement. De manière consensuelle, la priorité s'est portée sur la modernisation du secteur agricole de ces pays pour désenclaver durablement les populations cibles. Il apparaît en effet que l'accroissement de la part agricole dans le PIB est un gage de réduction durable de la pauvreté et d'intégration économique.

Aussi, l'Institut Montaigne a-t-il voulu identifier les barrières susceptibles de freiner la structuration du secteur agricole et promouvoir des logiques de coopératives et de filières agro-industrielles, de transformation locale et d'inclusion dans les marchés régionaux et internationaux. Une revue de la politique d'aide au développement axée sur une plus grande concentration et une sectorisation priorisée pourrait ainsi être couplée à des mécanismes de promotion de l'investissement privé en Afrique de l'Ouest.

Même si les signaux géopolitiques actuels sont mauvais, il apparaît indispensable de persister dans l'attention à un développement local. Une production agro-industrielle suffisante pour créer une valeur ajoutée durable auprès des populations concernées devrait être la seule priorité. La structuration de l'agriculture est d'autant plus critique qu'elle va être tirée par la croissance démographique et l'urbanisation en cours de ces sociétés. Investir structurellement dans ces pays pour les entreprises françaises et européennes, malgré les risques certains et grâce à des instruments publics spécifiques, s'avèrera sans aucun doute une stratégie bénéfique – à court terme sur le plan économique, à moyen terme sur le plan sécuritaire. Une approche public-privé incluant l'expertise des entreprises françaises et l'aide publique pourrait permettre l'éclosion d'un modèle de partenariats entre acteurs français et ouest-africains.

Ce travail a l'ambition de permettre aux responsables politiques français et européens d'articuler une politique de coopération économique plus ciblée et plus impactante, tout en faisant la démonstration de l'intérêt d'investir durablement dans ce secteur et dans cette région. Les entreprises françaises et européennes sont susceptibles d'être des acteurs d'initiatives dans ce domaine. En traitant de la structuration agricole et en proposant aux responsables ouest-africains des pistes de travail pour calibrer leurs politiques publiques, nous nous plaçons dans une logique résolument optimiste et respectueuse de l'avenir.

Axe 1

Structurer le secteur agricole ouest-africain par une politique foncière stabilisée, un investissement amont sur les intrants agricoles et la mise en place de filières spécifiques.

RECOMMANDATION 1

Stabiliser l'encadrement juridique du foncier grâce à un travail de certification et de cadastrage, un changement réglementaire et un soutien technique international.

RECOMMANDATION 2

Accroître la productivité des intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires) par une politique de développement et de distribution dédiée, englobant la recherche, les circuits marchands de distribution, les règles de certification et les expérimentations dédiées aux territoires concernés.



RECOMMANDATION 3

Favoriser localement la transformation industrielle des matières premières agricoles, sur des filières spécifiques, par des partenariats avec des entreprises françaises et européennes, en mettant en exergue les opportunités que constituent les zones franches locales, les aides publiques et les infrastructures de valorisation de la production.

Le modèle de la coopérative intégrée qui dispose d'une taille critique pour favoriser le financement et l'intégration en filière paraît particulièrement adapté aux besoins.

Axe 2

Construire les infrastructures et les compétences indispensables à la valorisation des efforts agricoles.

RECOMMANDATION 4

Prioriser les efforts sur l'eau et l'énergie en particulier les infrastructures d'irrigation et l'électrification des exploitations agricoles par des technologies solaires décentralisées.

RECOMMANDATION 5

Permettre la distribution nationale et internationale des productions en développant les infrastructures de transport et les chaînes logistiques au niveau régional.

RECOMMANDATION 6

Structurer les compétences de la filière agricole en faisant de l'agronomie une priorité de la politique française de coopération.

Le modèle de l'École nationale à vocation régionale (ENVR) agricole, qui favorise les coopérations scientifiques, la formation et l'expérimentation, semble pouvoir aider à répondre à ces enjeux de compétences.

Axe 3

Adapter les financements publics et privés aux besoins de la filière agricole.

RECOMMANDATION 7

Encourager les acteurs de la finance privée à investir durablement dans la filière agricole en favorisant l'émergence de banques agricoles et de sociétés d'investissement, nationales et locales, par des partenariats public-privé offrant des garanties face à la prise de risque.

RECOMMANDATION 8

Intégrer une partie des flux financiers des diasporas dans l'investissement agricole au travers de solutions adaptées de conversion des transferts monétaires.

RECOMMANDATION 9

Concentrer prioritairement l'aide publique au développement (APD; bailleurs de fonds publics) sur la production agricole, à hauteur minimale de 0,1 % du RNB français en 2025 et de 0,2 % en 2030 pour les pays de la zone afin d'avoir un impact non dilué.

RECOMMANDATION 10

Aider les États de la zone à percevoir l'impôt de manière plus fiable par une mise en œuvre administrative innovante, afin de financer le développement agricole dans la durée et d'inclure progressivement le secteur informel dans l'économie légale.

Axe 4

Inciter les entreprises étrangères à s'investir dans le secteur agricole et à transformer les promesses économiques du sous-continent.



RECOMMANDATION 11

Poursuivre la professionnalisation de l'environnement des affaires pour pérenniser les investissements, dans le prolongement du projet *Compact with Africa* lancé par le G20 et en veillant à systématiser la mise en œuvre de critères de qualité et d'opérationnalité dans les appels à projet régionaux des bailleurs de fonds internationaux.

RECOMMANDATION 12

Inciter les entreprises françaises à investir durablement dans la zone ouest-africaine par une politique à l'export dédiée aux investissements agro-industriels et des partenariats privés entre entreprises françaises et africaines.

L'Afrique de l'Ouest est une région dynamique sur le plan économique, malgré un retard important et des difficultés socio-politiques fortes. Elle dispose d'une forte croissance, mais aussi d'une démographie et d'une urbanisation importantes qui vont porter la demande en produits agricoles. Sa proximité géographique, linguistique et culturelle avec l'Europe est un avantage comparatif fort. La population est jeune, éduquée et *digital native*.

Bien que longtemps très difficile, l'environnement des affaires s'améliore significativement grâce à des réformes et des efforts d'harmonisation des règlementations (OHADA). Enfin, des secteurs d'avenir, comme l'énergie solaire, sont susceptibles de stimuler fortement ce développement économique. Les entreprises françaises et européennes ont de nombreuses opportunités à saisir et d'investissements, durables et rentables, à mettre en œuvre, notamment dans le cadre de partenariats locaux, ce qui participera au développement économique de la région.